



AUTOUR DE LA BALEINE
Association de quartier - Paris 12

Préambule

L'association Autour de la Baleine créée en 2003, gère le jardin partagé La Baleine Verte depuis 2014 et l'AMAP Le Champ de la Baleine depuis 2019. Elle participe à la vie du café associatif Maya Angelou et au conseil de quartier Jardins de Reuilly.

Article 1er- Adhésions

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours.

L'association Autour de la Baleine propose quatre types d'adhésion :

- L'adhésion à l'association Autour de la Baleine en tant que membre sympathisant pour une cotisation de 5 euros.
- L'adhésion au jardin partagé « La Baleine Verte » en tant que membre jardinier pour un cotisation de 15 euros (voir règlement spécifique pour les membres jardiniers avec ou sans parcelle)
- L'adhésion au jardin partagé « La Baleine Verte » en tant que membre jardinier avec parcelle pour un cotisation de 25 euros (voir règlement spécifique pour les membres jardiniers avec ou sans parcelle)
- L'adhésion à l'AMAP « Le champ de la Baleine » pour une cotisation supplémentaire de 10 euros de septembre à septembre (voir règlement spécifique pour les amapien.nes)

Article 2- Fonctionnement de l'assemblée collégiale

L'ordre du jour est défini par les membres de l'assemblée collégiale et partagé au moins 48 heures à l'avance avec l'ensemble des membres de l'association.

La réunion est ouverte à l'ensemble des adhérent.es. Chacun.e peut participer aux échanges, dans le respect de l'ordre du jour.

Article 3- Assemblée générale extraordinaire

Les modalités d'organisation d'une assemblée générale extraordinaire sont les mêmes que pour une assemblée générale ordinaire (cf statuts)

Article 4- Le jardin partagé La Baleine Verte

Les membres d'Autour de la Baleine peuvent également s'acquitter d'une cotisation supplémentaire pour être membre jardinier avec ou sans parcelle. Cette adhésion donne des droits et des devoirs définis par le règlement intérieur spécifique au jardin « La Baleine Verte » (*faire un lien*)

Article 5- L'AMAP « Le Champ de la Baleine »

Les membres d'Autour de la Baleine peuvent également s'acquitter d'une cotisation supplémentaire pour être membre de l'AMAP. Cette adhésion donne des droits et des devoirs définis par le règlement intérieur spécifique à l'AMAP « Le Champ de la Baleine » (*faire un lien*)

Article 6- Le café associatif Maya Angelou

L'association Autour de la Baleine est une des trois associations fondatrices du café associatif Maya Angelou.

A ce titre, elle est membre du Safran (comité de pilotage du café Maya) et de l'Equipage (comité d'animation) qui se réunissent régulièrement pour gérer ce lieu partagé et définir sa programmation



AUTOUR DE LA BALEINE
Association de quartier - Paris 12

culturelle (expositions, ateliers, projections, repas partagés...) en dehors des créneaux horaires occupés par le CLAJE, l'association d'éducation populaire qui a une délégation de service public pour gérer le centre d'animation Pina Bausch et son antenne Maya Angelou.

Le CLAJE assure la sécurité et l'entretien du café Maya.

Les membres l'association Autour de la Baleine sont membres de droit du café associatif Maya Angelou, dans le respect des règles spécifiques à ce lieu. Ils peuvent proposer des activités à l'assemblée collégiale d'Autour de la Baleine, qui relaiera la demande auprès de l'Equipage.

En dehors des heures d'ouverture du centre d'animation, l'ouverture du café Maya et l'accueil de public ne peuvent être assurés que par un membre d'Autour de la Baleine ayant participé à une formation sécurité organisée par un responsable du CLAJE.